



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 21
Pouvoirs : 2

Date convocation : 10/07/2025

Affichage : 10/07/2025

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 juillet à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jonathan FLOURET, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Patrick FERRERES, Patrice CLAVEL.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PATURAGE DU LOT N°5 :

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 20 janvier 2016, le Conseil Communautaire a décidé de conclure une convention avec la SAFER Occitanie pour la gestion des terres à vocation agricole propriété de la CCHAM.

Dans le cadre de cette convention, des lots ont été définis avec des modalités d'exploitation ce qui a permis la conclusion des conventions avec des agriculteurs pour une durée de 6 ans. Ces conventions ont été renouvelées pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} novembre 2022, à l'exception du lot n°5 dont le renouvellement est annuel en raison de sa localisation dans une zone d'aménagement touristique.

Désignation cadastrale du lot n° 5

Commune	Section	N°	Sub	Anc N°	Lieu-dit	Surface	N C
LANGOGNE	ZH	99		64	LE CHANABOU	0 ha 07.50	S
LANGOGNE	ZH	100		64	LE CHANABOU	0 ha 20.10	S
LANGOGNE	ZH	112		65	LE CHANABOU	2 ha 52.52	S
LANGOGNE	ZH	145	partie	63	LE CHEYLARET	0 ha 40.00	S
LANGOGNE	ZH	154	J	148	LE CHANABOU	2 ha 17.66	S
						Surface Lot 5	5 ha 37.78

En septembre 2024, la CCHAM a défini de nouvelles modalités d'entretien de l'espace public aux abords du Lac de Naussac (cf. délibération 2024-053 du 26 septembre 2024).

Concernant le lot n°5, il est proposé de renouveler la convention de pâturage relative au lot n° 5.



Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le lot n°5 à Monsieur Damien MARTIN jusqu'au 31 décembre 2025, sachant que le conventionnement est assuré par la CCHAM compte tenu que le contrat n'est qu'annuel

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour décider du renouvellement annuel de convention pour le lot n° 5 (tant que les travaux d'aménagement de la zone touristique du Lac de Naussac ne sont pas programmés et que le cahier des charges est respecté).

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et pour signer toutes pièces y afférant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,


Francis CHABALIER